



ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

*Collège universitaire  
dominicain*

*Collège universitaire  
Glendon*

*Collège militaire  
royal du Canada*

*Collège universitaire  
de Saint-Boniface*

*Campus Saint-Jean,  
Université d'Alberta*

*Institut français,  
Université de Regina*

*Université de Hearst*

*Université de Moncton*

*Université de Sudbury*

*Université d'Ottawa*

*Université Laurentienne*

*Université Sainte-Anne*

*Université Saint-Paul*

## Plan de soutien à la recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire

Complément au  
Plan d'action 2007-2012

# AVANT-PROPOS

Le Plan de soutien à la recherche sur les communautés francophones en situation minoritaire s'inscrit dans le cadre du Plan d'action 2007-2012 de l'AUFC, dont il vient expliciter l'axe de recherche.

Ce plan de soutien devra être mis à jour périodiquement afin de tenir compte des collaborations et des concertations auxquelles il donnera lieu.

En effet, bien qu'il vise les chercheurs des établissements membres de l'AUFC, il prévoit toutefois l'ouverture à des collaborations et à des concertations avec les chercheurs et les établissements du Québec et de l'international.

La présente initiative de l'AUFC pourra également s'arrimer à celle d'autres organisations universitaires, communautaires et gouvernementales.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>LES ACTIONS PRIORITAIRES</b>	<b>12</b>
<b>1 CONTEXTE</b>	<b>4</b>	6.1	Les actions prioritaires pour les étudiants	12
<b>2 DES GESTES CONCRETS</b>	<b>6</b>	6.1.1	Bourses d'appui aux cotutelles étudiantes	12
2.1 Le Plan d'action 2007-2012	6	6.1.2	Bourses d'appui à la recherche de terrain	12
2.2 Le FODER — recherche	6	6.1.3	Bourses de participation à des colloques et séminaires	12
2.3 « La recherche sur la francophonie dans les Amériques »	6	6.2	Les actions prioritaires pour les professeurs	13
2.4 Les décisions de l'AUFC	6	6.2.1	Dégrèvements pour la recherche	13
2.5 Le séminaire conjoint AUFC-CREPUQ	6	6.2.2	Bourses pour l'embauche d'assistants de recherche	13
<b>3 L'OBJECTIF DU PLAN : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE</b>	<b>7</b>	6.2.3	Participation à des colloques et à des conférences	13
<b>4 LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA RECHERCHE</b>	<b>8</b>	6.2.4	Bourses de professeurs invités	13
4.1 Les conditions générales de réussite	8	6.2.5	Démarrage de projets de recherche	14
4.1.1 Le temps consacré à la recherche	8	6.3	Les actions prioritaires de réseautage	14
4.1.2 La disponibilité de programmes de 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> cycles	8	6.3.1	Programme de deuxième cycle pluri-institutionnel sur la francophonie canadienne : étude d'opportunité	14
4.1.3 Le travail en équipe	8	6.3.2	Numérisation des revues scientifiques	14
4.1.4 Le soutien administratif aux professeurs	8	6.3.3	Revue internationale	15
4.1.5 Le soutien financier aux professeurs	8	6.3.4	Portail d'information portant sur la recherche universitaire	15
4.1.6 La dimension internationale de la recherche	9	6.3.5	Colloque bisannuel international francophone sur l'analyse comparative des phénomènes linguistiques et culturels minoritaires	15
4.1.7 La diffusion des résultats	9	<b>7 SOMMAIRE DES COÛTS</b>	<b>16</b>	
4.2 Les conditions de réussites spécifiques à l'objet	9	<b>ANNEXE 1</b>	<b>17</b>	
4.2.1 Les besoins du milieu	9	Mandat et composition du		
4.2.2 Les besoins des décideurs publics	9	Comité consultatif de la recherche de l'AUFC		
4.2.3 La relève	9			
<b>5 LA RECHERCHE SUR LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE : UNE VISION</b>	<b>10</b>			
5.1 Le domaine de la recherche	10			
5.2 Les thèmes et les axes de recherche	10			
5.3 La diversité culturelle	10			
5.4 Les professeurs	11			
5.5 Les retombées attendues	11			

## CONTEXTE

La recherche universitaire portant sur la francophonie en situation minoritaire suscite l'intérêt d'un grand nombre de professeurs, de centres de recherche et d'instituts d'études, partout à travers le Canada. Cet intérêt n'est pas fortuit, puisqu'il accompagne un mouvement croissant de prise en charge de leur destin par les communautés francophones et acadienne, un mouvement qui a pris de la vigueur depuis l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1982. Les communautés sont de plus en plus maîtres de leurs systèmes d'enseignement, travaillent à accroître l'offre des services gouvernementaux en français, augmentent l'offre globale d'institutions culturelles : en un mot, font la preuve de leur vitalité. L'étude menée par l'Association des universités de la francophonie canadienne (AUFC) sur la contribution de ses établissements membres à la vitalité de leur communauté d'appartenance est fort éclairante à cet égard ([www.aufc.ca](http://www.aufc.ca)).

La francophonie en situation minoritaire constitue, par ailleurs, un objet de recherche universitaire partagé par un grand nombre de disciplines tels la linguistique, la géographie, la sociologie, les sciences politiques, l'histoire, la littérature, l'éducation, l'administration, le droit et une foule d'autres disciplines connexes. Cet objet de recherche se prête donc à une approche pluridisciplinaire, ce qui est fort pertinent étant donné l'importance qu'accordent à la pluridisciplinarité les différents organismes subventionnaires et les principaux bailleurs de fonds.

Qui plus est, la recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire a un intérêt scientifique qui déborde largement les limites des communautés elles-mêmes. En effet, à peu d'exception près, tous les pays du monde comptent des minorités linguistiques : la recherche qui se fait ici intéresse donc des professeurs partout dans le monde, notamment dans une perspective comparative. Cela dit, comme ils oeuvrent au sein des communautés francophones et acadienne du Canada, les professeurs de l'AUFC sont les mieux placés pour analyser cet objet d'étude. Il n'est donc pas surprenant de constater que la majorité des professeurs qui s'y intéressent provient des universités de l'AUFC : ces dernières possèdent ainsi une expertise certaine dans l'étude des minorités linguistiques.

C'est pour cette raison que l'AUFC entend appuyer les professeurs en leur offrant les meilleures conditions de recherche, indépendamment de la taille de leur établissement. Cette volonté de l'AUFC, clairement annoncée dans son Plan d'action depuis décembre 2004, se concrétise dans le présent Plan de soutien à la recherche sur les communautés francophones. Ce dernier fait suite à l'instauration du Comité consultatif de la recherche ainsi qu'à la mise en place de la recherche au sein du secrétariat permanent de l'AUFC.

La détermination de l'AUFC à soutenir la recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire provient du constat que, malgré l'engouement pour cet objet d'étude et la qualité des recherches, les communautés francophones et acadienne, tout comme les gouvernements et autres intervenants du milieu, manquent toujours de données. Parallèlement, les chercheurs, centres et instituts manquent des moyens nécessaires à la poursuite de leurs recherches et au réseautage des diverses initiatives de recherche à travers le pays. Ces insuffisances s'expliquent en partie par le sous-financement chronique de la recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire, à cause, notamment, de la difficulté que rencontrent les professeurs pour obtenir des subventions de recherche des principaux organismes subventionnaires. Elles s'expliquent également par la petite taille de la plupart des institutions universitaires de la francophonie hors Québec. Répondant aux besoins de communautés de petite taille, dispersées sur de larges territoires, la majorité de ces institutions a dû accorder une plus grande place à l'enseignement qu'à la recherche. Elles s'efforcent aujourd'hui de pallier ces lacunes afin de maintenir leur attrait auprès de la clientèle estudiantine, et ce, comme institutions d'enseignement et de recherche de premier plan.

Le présent plan de soutien concrétise une volonté de remédier à ces difficultés par des actions prioritaires simples, concrètes et immédiatement applicables, visant à appuyer les professeurs universitaires. Il assure, de plus, une pérennité à cet appui par une coordination permanente, au sein du secrétariat de l'AUFC, de la recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire. Les universités de l'AUFC souhaitent tabler dans un premier temps sur leur expertise commune, soit les phénomènes linguistiques minoritaires, puisque l'on retrouve dans chacune des treize universités de l'AUFC des chercheurs reconnus dans ce domaine.

Il importe de préciser que les universités de l'AUFC n'en sont pas à leur première expérience de collaboration. En effet, une majorité de ses membres fait partie du Consortium national de formation en santé (CNFS). Le CNFS regroupe dix établissements d'enseignement universitaire et collégial, répartis dans l'ensemble du Canada, et offrant des programmes d'études en français dans différentes disciplines de la santé. L'objectif de cette alliance stratégique a été « d'accroître la présence et l'apport de professionnels de la santé et de chercheurs francophones pour répondre pleinement, en français, aux communautés francophones en situation minoritaire ». Cette première expérience a été concluante. Des chercheurs obtiennent aujourd'hui un financement auprès des organismes subventionnaires qu'ils n'auraient pu obtenir sans l'appui du CNFS. Une nouvelle dynamique de recherche sur la santé des populations francophones a donc vu le jour. Par la mise en œuvre du présent Plan de soutien à la recherche, les institutions de l'AUFC souhaitent créer la naissance d'une dynamique comparable pour l'ensemble des disciplines qui ne relèvent pas de la santé.

Le présent document rappelle les objectifs poursuivis par ce plan, les gestes posés par l'AUFC à ce jour en appui à la recherche sur les communautés francophones, ainsi que les conditions de réussite de la recherche universitaire. Il propose également une définition du domaine et des thèmes de recherche visés par le Plan de soutien à la recherche, et décrit l'ensemble des actions prioritaires que compte privilégier l'AUFC en cette matière pour accroître la capacité de recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire.

# 2 DES GESTES CONCRETS

Depuis 2004, l'AUFC a multiplié les gestes concrets visant à appuyer la recherche universitaire sur les communautés francophones en situation minoritaire.

## 2.1 LE PLAN D'ACTION 2007-2012

Adopté en décembre 2004, le Plan d'action 2005-2010 de l'AUFC faisait de la recherche l'une de ses quatre priorités. Le Plan d'action 2007-2012, qui reconduit le précédent, identifie deux objectifs principaux, soit :

- Soutenir la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire au Canada, et ce, en continuité avec le rôle historique et traditionnel que les établissements membres de l'AUFC assument chacun dans leur communauté, et prendre part ainsi, de façon significative et structurante, au développement social, culturel et économique de ces communautés.
- Internationaliser les activités des établissements afin de contribuer à la présence et au positionnement du Canada sur le plan mondial, alors qu'il se trouve à l'heure de l'économie du savoir.

Ce plan d'action prévoit un soutien financier aux professeurs universitaires préoccupés par les problématiques relatives aux communautés francophones en situation minoritaire. Il conclut à l'urgence de développer la capacité de recherche des établissements de l'AUFC et, ainsi, de créer et de diffuser des savoirs sur les communautés francophones en situation minoritaire, notamment en réponse aux besoins exprimés par celles-ci.

## 2.2 LE FODER — RECHERCHE

En 2005, le Fonds de développement du réseau (FODER)<sup>1</sup> de l'AUFC confiait à l'Université Laurentienne la responsabilité de mener une étude sur l'état des recherches portant sur les communautés francophones en situation minoritaire. Des rencontres avec une cinquantaine de professeurs ont permis de connaître leurs perspectives sur la meilleure manière de renforcer la recherche sur la francophonie canadienne.

## 2.3 « LA RECHERCHE SUR LA FRANCOPHONIE DANS LES AMÉRIQUES »

En 2006, l'AUFC et l'Association internationale des études québécoises menaient une étude sur l'état de

la recherche consacrée aux francophones d'Amérique par des centres, des chaires et des organismes du Canada, des États-Unis et de certains pays d'Amérique latine. Cette étude avait le soutien financier du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes du gouvernement du Québec. L'inventaire ainsi réalisé a permis de tracer un portrait fidèle de la recherche portant sur la francophonie dans les Amériques et d'apporter un éclairage, entre autres, sur : les professeurs qui se consacrent à l'étude des francophones d'Amérique en situation minoritaire; leurs champs ou thèmes d'intérêt; le soutien dont ils bénéficient pour mener à bien leurs recherches; les réseaux officiels ou officieux dont ils font partie; les moyens dont ils disposent pour diffuser les résultats de leurs recherches; la contribution de leurs recherches à la solution de problèmes.

## 2.4 LES DÉCISIONS DE L'AUFC

Les deux études qui précèdent concluent essentiellement, d'une part, à la nécessité d'une coordination de la recherche qui permettrait de soutenir le réseautage des professeurs sur des thèmes à préciser et, d'autre part, à l'importance de doter le milieu de la recherche sur la francophonie canadienne de meilleurs moyens relatifs à la diffusion et à la valorisation de la recherche. En juin 2006, le conseil d'administration de l'AUFC décidait donc, sur la recommandation de sa Commission de planification, de procéder à la création d'un Comité consultatif de la recherche de même qu'à l'embauche d'un coordonnateur de la recherche, ce qui fut fait à l'automne 2006. À ces fins, l'AUFC a obtenu un financement de Patrimoine canadien et du SAIC du gouvernement du Québec. L'AUFC et la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec (CREPUQ) convenaient également de modalités de collaboration au sein du Comité consultatif de la recherche (annexe 1). Le coordonnateur de la recherche de l'AUFC a, depuis, rencontré plus d'une soixantaine de professeurs dont les intérêts de recherche portent en tout ou en partie sur la francophonie en situation minoritaire, et ce, afin de déterminer leurs besoins en matière de recherche et de réseautage.

## 2.5 LE SÉMINAIRE CONJOINT AUFC-CREPUQ

Le 23 mars 2007, l'AUFC et la CREPUQ organisaient, avec le soutien financier du SAIC et de Patrimoine canadien, un séminaire ayant pour objet la concertation des professeurs ainsi que la diffusion et la valorisation de la recherche scientifique dans le domaine de la recherche sur les communautés francophones. Ce séminaire, auquel participaient les membres du Comité consultatif de la recherche de l'AUFC ainsi que des professeurs québécois, a permis, entre autres, de définir plus précisément le domaine de recherche qu'ils partagent de même que les thèmes et les axes qui en font partie.

# 3 L'OBJECTIF DU PLAN : ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE

Le Plan de soutien à la recherche sur les communautés francophones vise à appuyer la mise en place de nouveaux moyens permettant de mieux répondre aux besoins des professeurs, des communautés et des décideurs publics en matière de recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire.

Ce plan poursuit plus particulièrement les objectifs suivants :

- Accroître la capacité de recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire.
- Accroître la collaboration entre les institutions de l'AUFC et les partenaires québécois et internationaux.
- Accroître la capacité des chercheurs d'obtenir davantage de financement pour leurs recherches.
- Répondre aux besoins des gouvernements en matière de recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire.
- Répondre plus efficacement aux besoins des communautés en matière de recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire.

# 4 LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA RECHERCHE

Pour accroître la capacité de recherche des universités de l'AUFC sur la francophonie en situation minoritaire, il est impérieux de réunir les meilleures conditions pour en favoriser la réussite, et ce, en soutenant la communauté des professeurs dans l'un et l'autre des établissements membres de l'AUFC, ainsi que dans leur ensemble. Ces conditions de réussite sont notamment les suivantes : le temps consacré à la recherche; la disponibilité de programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles; le travail en équipe et en réseau; le soutien administratif alloué; le soutien financier accessible; la dimension internationale de la recherche; les moyens de diffusion des résultats de la recherche; des recherches en réponse à des besoins clairement exprimés.

## 4.1 LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉUSSITE

### 4.1.1 Le temps consacré à la recherche

L'une des principales conditions de réussite de la recherche repose sur le temps que les professeurs ont à leur disposition pour s'y adonner. Le temps de travail des professeurs universitaires se répartit habituellement comme suit : 40 % du temps est consacré à l'enseignement, 40 % à la recherche et 20 % à des activités de nature administrative. Il s'agit là d'une répartition idéale qui fluctue au cours de la carrière d'un professeur.

Parmi les principaux facteurs qui influent sur le temps que les professeurs peuvent consacrer à la recherche, on compte : la lourdeur de la tâche d'enseignement; la lourdeur des tâches administratives; la facilité à obtenir des allègements de la tâche d'enseignement; la possibilité de prendre une année sabbatique; la disponibilité de la main-d'œuvre de remplacement pour assurer la charge d'enseignement lors d'allègement ou de congé sabbatique; le manque de jeunes professeurs pouvant assumer des tâches d'assistantat à la recherche.

### 4.1.2 La disponibilité de programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles

La disponibilité de programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles constitue indéniablement l'une des principales

conditions de réussite de la recherche. De tels programmes, outre le fait qu'ils préparent la relève en recherche, permettent d'associer des étudiants à des projets et à des équipes de recherche. Ces étudiants contribuent de façon majeure à ces projets et facilitent l'obtention de subventions.

La capacité de recherche d'une université est donc directement reliée à la présence de programmes d'études supérieures; c'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la plupart des universités de petite taille membres de l'AUFC se sont dotées, dans les dernières années, d'au moins un programme multidisciplinaire de deuxième cycle.

### 4.1.3 Le travail en équipe

Le travail en équipe au sein d'un groupe de recherche, d'une chaire, d'un institut ou d'un réseau, favorise l'émergence de projets pluridisciplinaires d'envergure, projets qui sont de plus en plus privilégiés par les organismes subventionnaires, surtout lorsqu'ils visent à répondre à un besoin clairement exprimé du milieu. Le travail en équipe et le réseautage qui s'ensuit constituent donc une condition de réussite de la recherche.

### 4.1.4 Le soutien administratif aux professeurs

La rédaction d'une demande de subvention exige des professeurs beaucoup de temps et d'énergie. Tous les professeurs ne possèdent pas la même expérience dans la rédaction de telles demandes. Faire la démonstration en quelques pages qu'il est pertinent pour un bailleur de fonds de financer cette recherche est un exercice en soi qui a peu de choses à voir avec la recherche en tant que telle. En d'autres termes, bien que ce soit parfois le cas, un bon chercheur ne possède pas forcément les qualités nécessaires à la rédaction d'une demande de subvention. L'appui aux professeurs dans leur rédaction de demandes de subventions permet d'accroître les chances d'un professeur d'obtenir le financement nécessaire à ses recherches.

### 4.1.5 Le soutien financier aux professeurs

Toutes les recherches universitaires, sans exception, nécessitent une forme ou une autre de financement. Le salaire du professeur et l'infrastructure de l'université d'appartenance de celui-ci constituent déjà des éléments indirects du financement de la recherche. Ce financement indirect, tout en étant très important, demeure insuffisant. C'est pourquoi le professeur doit avoir recours à des sources de financement externes pour être défrayé des coûts directs associés à ses recherches : c'est là l'importance du soutien financier accordé par les organismes subventionnaires.

Cependant, la concurrence qui est livrée pour obtenir des fonds de ces derniers requiert de plus en plus du professeur qu'il possède les fonds de démarrage nécessaires pour réunir les conditions de réussite auprès de ces organismes.

#### **4.1.6 La dimension internationale de la recherche**

La dimension internationale d'une recherche correspond à sa capacité d'intéresser d'autres universitaires au-delà des clivages nationaux, géographiques et linguistiques. Un phénomène à l'étude peut donc être appréhendé non pas simplement comme étant digne d'un intérêt communautaire, mais comme pouvant potentiellement représenter une manifestation particulière d'un phénomène universel prompt à être étudié par des universitaires de partout au monde. Certaines approches théoriques trouvent dans l'étude comparée plus d'une manifestation d'un même phénomène, matière à une meilleure compréhension de celui-ci. C'est notamment pour cette raison que les organismes subventionnaires privilégient l'internationalisation de l'objet de recherche.

#### **4.1.7 La diffusion des résultats**

La recherche et les découvertes faites par les professeurs doivent être connues de leurs pairs et, à plus forte raison, de la communauté en général. On compte notamment, parmi les moyens de diffusion : les revues savantes, les livres, les communications, les tables rondes, les séminaires et les colloques. Les moyens de diffusion n'ont pas tous la même valeur aux yeux de la communauté scientifique. La reconnaissance de la valeur d'une recherche provient de sa reconnaissance par les pairs.

## **4.2 LES CONDITIONS DE RÉUSSITES SPÉCIFIQUES À L'OBJET**

### **4.2.1 Les besoins du milieu**

Certains types de recherches nécessitent un lien étroit avec le milieu étudié. Par exemple, la recherche peut répondre à des questions que se pose la communauté dans des matières telles l'éducation, la santé et la gouvernance. Dans le cas de la recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire, les professeurs ont souvent besoin d'avoir accès aux écoles, aux centres communautaires ou encore aux archives des institutions. Les organismes subventionnaires favorisent d'ailleurs le rapprochement entre les universités et la communauté, comme c'est le cas, par exemple, du programme Alliances de recherche universités-communautés du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH). Le fait d'entretenir des rapports étroits avec la communauté est donc essentiel à la réussite de la recherche universitaire.

### **4.2.2 Les besoins des décideurs publics**

Les gouvernements, que ce soit le gouvernement fédéral ou les gouvernements provinciaux ou municipaux, ont des obligations, souvent constitutionnelles, envers les minorités francophones. Afin de prendre des décisions éclairées, les décideurs publics doivent pouvoir compter sur les recherches menées par des professeurs universitaires chevronnés, faisant partie de réseaux de professeurs couvrant l'ensemble du territoire canadien, étudiant l'ensemble des problématiques et représentant l'ensemble des disciplines universitaires.

### **4.2.3 La relève**

La recherche universitaire portant sur la francophonie en situation minoritaire a connu son premier véritable essor à la fin des années 1970 et au début des années 1980, lorsqu'une première génération de jeunes chercheurs s'y est intéressée de manière scientifique. Comme l'heure de la retraite va bientôt sonner pour cette première génération, il est impératif de susciter l'intérêt des étudiants vers cet objet de recherche afin d'assurer la relève. Il existe plusieurs manières de susciter l'intérêt des jeunes chercheurs, que ce soit par la disponibilité de cours aux trois cycles universitaires, par l'attribution de bourses ou par l'offre de stages rémunérés. Dans le cas de la francophonie en situation minoritaire, les efforts déployés doivent être encore plus importants étant donné les défis spécifiques que rencontrent les chercheurs qui s'intéressent à cet objet, telles la petite taille des institutions, les enquêtes de terrain qui couvrent de grands espaces, et la recherche dans une langue minoritaire.

# LA RECHERCHE SUR LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES EN SITUATION MINORITAIRE : UNE VISION

## 5.1 LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

Les professeurs des établissements de l'AUFC et de la CREPUQ, réunis à l'occasion d'un premier séminaire conjoint en Outaouais, le 23 mars 2007, sous l'égide du Comité consultatif de la recherche de l'AUFC, définissent comme suit le domaine de la recherche sur les communautés francophones :

Le domaine de la recherche sur les communautés francophones regroupe les recherches qui ont pour objet l'identité, la vitalité et l'épanouissement des communautés francophones du Canada, du Québec, des Amériques et des pays de la francophonie internationale. Ces recherches ont pour problématiques l'apprentissage, le maintien et le développement de la langue, la vie communautaire et sociale, la gouvernance, la vie économique, la vie culturelle, la participation démocratique des minorités à la vie politique, et l'éducation. Les recherches concernées sont de nature autant contextuelle (c.-à-d. liées à un milieu donné) que comparative (c.-à-d. visant plus d'une région, d'une province, d'un État ou d'un pays). Les professeurs des établissements de l'AUFC constituent une masse critique unique d'experts dans ce domaine, qui souhaitent partager leur expertise à l'échelle canadienne et internationale.

## 5.2 LES THÈMES ET LES AXES DE RECHERCHE

Le domaine de la recherche sur les communautés francophones, ainsi défini, se décline selon un certain nombre d'axes et de thèmes :

- La langue : aménagement linguistique, linguistique, traduction;
- La vie communautaire et sociale : démographie, histoire et patrimoine, institutions, intégration et inclusion des nouveaux immigrants;
- La gouvernance : organisation et gestion;

- La participation démocratique : cadre législatif et constitutionnel, mécanisme de participation à la vie collective, démocratie, rapports de force, rapports majorité/minorité;

- La vie économique : commerce, organisation économique, indicateur de richesse, main-d'œuvre, emploi;

- La vie culturelle : institutions, création, théâtre, littérature, beaux-arts;

- L'éducation : enseignement élémentaire, secondaire, collégial et universitaire, pédagogie, financement.

Par ces thèmes et ces axes, ce plan vise à encourager les chercheurs à choisir des projets de recherche en lien avec les préoccupations de leur milieu, lesquelles sont fort diversifiées.

## 5.3 LA DIVERSITÉ CULTURELLE

Le présent plan de soutien s'inscrit dans l'esprit de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles adoptée par l'UNESCO en octobre 2005, et par laquelle les signataires reconnaissent l'importance de la promotion et de la protection de la diversité culturelle. Les communautés francophones du Canada se situent doublement dans cette perspective.

D'une part, elles représentent indéniablement un exemple de diversité linguistique et culturelle dans un contexte canadien marqué par une prédominance de la langue anglaise majoritaire. Ces communautés doivent donc être protégées, ce que reconnaît la Charte canadienne des droits et libertés. Les études universitaires portant sur la francophonie en situation minoritaire permettent de mieux comprendre les réalités de ces communautés. Elles servent aux décideurs publics pour faire la démonstration de la nécessité de programmes et d'institutions visant l'épanouissement des communautés francophones. La recherche universitaire contribue ainsi au maintien de la diversité linguistique et culturelle.

D'autre part, les francophones du Canada ont depuis toujours intégré en leur sein de nouveaux membres issus de l'immigration. C'est ainsi que la Nouvelle-France accueillait une importante part de colons qui, à leur arrivée, ne parlaient pas le français. À la fin du 18<sup>e</sup> siècle, puis pendant le 19<sup>e</sup> siècle, des Irlandais, des Prussiens et des Polonais ont choisi de s'installer en Amérique et de participer de la vie française.

Ce mouvement s'est poursuivi au début du 20<sup>e</sup> siècle avec l'arrivée des populations immigrantes provenant du sud de l'Europe. Ce sont ces nouveaux arrivants, issus de la francophonie africaine, haïtienne et asiatique, qui rejoignent aujourd'hui les rangs de la francophonie canadienne. Qui plus est, le Canada compte dorénavant une population anglophone qui parle davantage le français que par le passé, cela grâce aux efforts de bilinguisation des trente dernières années. Cet apport est l'un des phénomènes les plus étudiés, à l'heure actuelle, par les chercheurs universitaires qui s'intéressent à la francophonie canadienne. Leurs recherches permettent, entre autres choses, de comprendre les défis particuliers des francophones provenant de l'étranger et des francophiles qui souhaitent participer de la francophonie canadienne et y contribuer. Ces recherches permettent ainsi aux divers organismes d'accueil de mieux répondre aux besoins des nouveaux francophones du Canada.

## 5.4 LES PROFESSEURS

C'est dans la presque totalité des champs disciplinaires que l'on retrouve des professeurs dont les intérêts de recherche portent sur la francophonie canadienne. Cependant, ces professeurs ne participent pas tous de manière égale à l'avancement des connaissances portant sur cet objet de recherche. Parmi ceux qui travaillent déjà sur celui-ci, certains y consacrent l'entièreté de leur carrière, alors que d'autres n'ont parfois publié qu'un seul article scientifique consacré à la question. Il serait donc hasardeux d'avancer un nombre exact de professeurs qui travaillent sur cet objet de recherche dans les universités membres de l'AUFC, puisque tous les professeurs n'y consacrent pas le même temps. On estime toutefois qu'il y a de 100 à 125 professeurs universitaires dont les intérêts de recherche portent sur la francophonie en situation minoritaire. La plupart de ces professeurs oeuvrent au sein des treize universités de la francophonie canadienne. On retrouve également des professeurs préoccupés par ces questions au Québec, dans les universités anglophones du Canada, et ailleurs dans le monde.

Les professeurs diffusent le résultat de leurs recherches de diverses manières : dans des communications lors de colloques et séminaires; dans des livres; sous forme d'articles dans des revues disciplinaires nationales ou internationales. Le colloque annuel portant sur la francophonie canadienne, qui se tient dans le cadre du Congrès de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS), est un rendez-vous prisé par les professeurs partageant la francophonie canadienne comme intérêt de recherche.

Il est finalement plus aisé de recenser le nombre de chaires, centres, instituts et groupes de recherche, dans les institutions de l'AUFC, qui s'intéressent à la problématique de la recherche sur la francophonie en situation minoritaire. C'est ainsi que dans leur ensemble, les institutions de l'AUFC comptent 14 centres de recherche, 6 instituts, 20 chaires de recherche et 9 groupes et équipes qui ont comme objet, en tout ou en bonne partie, la francophonie en situation minoritaire.

## 5.5 LES RETOMBÉES ATTENDUES

Le présent plan d'action vise à accroître la capacité de recherche des institutions de l'AUFC au regard de la francophonie en situation minoritaire. La mise en œuvre des actions prioritaires doit créer un effet d'entraînement qui permettra notamment :

- Une plus grande disponibilité des chercheurs pour la recherche (notamment pour la recherche appliquée);
- Un meilleur soutien aux chercheurs oeuvrant dans les institutions de petite et de moyenne taille;
- Une meilleure performance des chercheurs dans leurs demandes de subventions auprès des organismes subventionnaires;
- Un meilleur réseautage des chercheurs qui s'intéressent à ces problématiques, et ce, dans les institutions de l'AUFC, du Québec et de l'étranger;
- Une meilleure diffusion de la connaissance scientifique auprès des chercheurs, des intervenants et des communautés.

# 6 LES ACTIONS PRIORITAIRES

En tenant compte des conditions de réussite de la recherche décrites ci-dessus, ainsi que des divers paramètres descriptifs du domaine de la recherche sur les communautés francophones, tels que présentés, l'AUFC propose les actions prioritaires suivantes en vue d'apporter un soutien aux professeurs. Ces actions s'inscrivent dans l'axe de recherche du Plan d'action 2007-2012 de l'AUFC, et viennent l'expliciter. Elles sont divisées entre des actions prioritaires réservées aux étudiants, certaines réservées aux professeurs, et d'autres de nature interinstitutionnelle.

## 6.1 LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES ÉTUDIANTS

### 6.1.1 Bourses d'appui aux cotutelles étudiantes

En prenant comme assise les programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles existants, l'action prioritaire portant sur la «cotutelle étudiante» offre la possibilité à des étudiants de profiter de l'expertise de plus d'un professeur pour mener à bien leurs études. Cette mesure vise également à permettre à des professeurs, en particulier ceux oeuvrant dans des institutions qui n'offrent pas de programmes de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles, de profiter de contacts avec des étudiants de ces programmes et de contribuer à leurs travaux. Les bourses, remises aux institutions qui offrent des programmes de deuxième ou de troisième cycle, permettent de défrayer l'étudiant et/ou le cotuteur des déplacements effectués pour des rencontres et pour la soutenance de thèse.

**Résultats escomptés :** Les étudiants entreront en contact avec plus de professeurs, ce qui facilitera les collaborations éventuelles avec de jeunes chercheurs. La qualité des mémoires et thèses s'en trouvera grandie. Les étudiants découvriront d'autres institutions et d'autres régions du pays. Cette action prioritaire permettra également à des professeurs qui n'ont pas normalement la possibilité de diriger des travaux d'étudiants aux cycles supérieurs de pouvoir le faire. Elle permettra également de valoriser les professeurs qui codirigent des thèses. Elle accroîtra aussi la capacité globale des professeurs oeuvrant dans les institutions de l'AUFC d'obtenir des fonds des organismes subventionnaires.

**Objectif :** 4 bourses par année

**Coût :** 8 000 \$ (4 x 2 000 \$) par année

**Critères d'éligibilité :** Peut y accéder tout étudiant inscrit au deuxième ou au troisième cycle universitaire en situation de cotutelle dans les institutions de l'AUFC et du Québec, et dont le sujet de thèse porte sur la francophonie en situation minoritaire. Un des deux codirecteurs doit être professeur dans une institution de l'AUFC.

### 6.1.2 Bourses d'appui à la recherche de terrain

Les bourses d'appui à la recherche de terrain permettent de financer les déplacements et l'hébergement d'étudiants de deuxième et troisième cycles qui doivent se rendre à l'extérieur de leur région (distance de plus de 200 kilomètres) pour mener une enquête de terrain. **Résultats escomptés :** Cette action vise à encourager des étudiants à s'intéresser à des problématiques de recherche ailleurs que dans leur région, et à appuyer financièrement les recherches de ceux qui font ce choix.

**Objectif :** 2 étudiants par année

**Coût :** 15 000 \$ (2 x 7 500 \$) par année

**Critère d'éligibilité :** Peut y accéder tout étudiant inscrit au deuxième ou au troisième cycle universitaire dans une institution de l'AUFC.

### 6.1.3 Bourses de participation à des colloques et à des séminaires

Ces bourses permettront de subventionner, en tout ou en partie, les frais reliés au déplacement et à l'hébergement d'étudiants devant livrer, dans un colloque universitaire, une communication portant sur le thème de la francophonie en situation minoritaire. L'étudiant peut choisir de participer à un colloque au Canada, ou à l'étranger, dans toutes les disciplines, sous la condition que sa communication porte sur la francophonie en situation minoritaire.

**Résultats escomptés :** Cette action vise à encourager les étudiants de deuxième et troisième cycles à participer à des colloques ou à des séminaires. Elle permet aux jeunes chercheurs de bonifier leurs dossiers de communications. Cette action vise également à intéresser un plus grand nombre de jeunes chercheurs à cet objet de recherche.

**Objectif :** 10 bourses par année

**Coût :** 6 500 \$ (10 x 650 \$) par année

**Critères d'éligibilité :** Peut y accéder tout étudiant inscrit au deuxième ou au troisième cycle universitaire dans les institutions de l'AUFC. Un étudiant ne peut obtenir qu'une seule bourse par année universitaire. L'étudiant devra faire la preuve de son inscription au colloque et présenter le résumé de sa communication.

## 6.2 LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES PROFESSEURS

### 6.2.1 Dégrèvements pour la recherche

Il est proposé de rendre disponibles, pour les professeurs, des dégrèvements de tâches afin d'en libérer un plus grand nombre de leurs tâches d'enseignement et de leurs tâches administratives, et de leur permettre ainsi de consacrer davantage de temps à des projets de recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire. Cette action prioritaire vise les établissements de petite taille où la tâche d'enseignement est particulièrement lourde. Ces institutions gèreront ces dégrèvements en s'assurant qu'ils soient attribués à des professeurs dont les recherches portent sur la francophonie en situation minoritaire.

**Résultats escomptés :** Des professeurs auront plus de temps à consacrer à la recherche de terrain comme à la recherche fondamentale. La recherche gagnera à la fois en qualité et en quantité. Les communautés francophones et acadienne pourront compter sur une meilleure documentation (livres et articles) dans l'appréhension de leur réalité. La capacité de recherche des universités de petite taille sera accrue.

**Objectif :** 10 dégrèvements par année

**Coût :** 100 000 \$ (10 x 10 000 \$) par année

**Critères d'éligibilité :** Les critères d'éligibilité varient en fonction de l'expérience du professeur. Les jeunes professeurs (moins de cinq ans depuis l'embauche) doivent avoir présenté, dans les trois dernières années, une demande de financement auprès d'un organisme subventionnaire pour une recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire. Les professeurs permanents doivent avoir publié, dans les trois dernières années, au moins un article (ou un livre) sur la francophonie en situation minoritaire. Un professeur ayant interrompu ses recherches pour occuper des tâches administratives ou à la suite d'un congé de maternité devra démontrer qu'il a publié au moins un article (ou un livre) dans les trois années précédant l'interruption de ses recherches.

### 6.2.2 Bourses pour l'embauche d'assistants de recherche

Il s'agit d'une action prioritaire qui permet à un professeur oeuvrant dans une université de l'AUFC sans programme de deuxième ou de troisième cycle, d'embaucher un assistant de recherche inscrit à un programme de 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle dans une autre université, de préférence membre de l'AUFC. Cette action vise à rattacher des étudiants diplômés à des projets de recherche déjà en cours et pour lesquels le professeur requiert les services ponctuels d'un assistant.

**Résultats escomptés :** Cette mesure permet à des professeurs de pouvoir compter sur des auxiliaires ponctuels pour leurs propres projets de recherche. Cette mesure accroît la capacité de recherche dans les institutions de petite taille. Elle permettra aux étudiants de travailler à des projets de recherche qu'ils ne pourraient pas nécessairement réaliser au sein de leur propre institution. Elle permettra également aux étudiants d'acquérir une formation plus diversifiée et correspondant davantage à leur choix de carrière.

**Objectif :** 4 bourses par année

**Coût :** 32 000 \$ (4 x 8 000 \$) par année

**Critères d'éligibilité :** Peut y accéder tout professeur oeuvrant dans une des institutions de l'AUFC sans programme de deuxième ou de troisième cycle, et qui mène un projet de recherche sur un aspect de la francophonie en situation minoritaire. Les assistants proviennent des institutions de l'AUFC ou des universités québécoises.

### 6.2.3 Participation à des colloques et à des conférences

Cette action permettra de financer les déplacements des professeurs invités à participer à des colloques dans des régions éloignées de leur institution d'enseignement.

**Résultats escomptés :** Cette action permettra une meilleure collaboration entre les professeurs des diverses régions du pays. Elle contribuera également à briser l'isolement des professeurs en régions éloignées, tout en permettant aux professeurs de ces régions d'inviter des professeurs des grands centres à participer à leurs activités. Cette action permettra de profiter de l'expertise de professeurs étrangers.

**Objectif :** Financer une trentaine de déplacements par année

**Coût :** 30 000 \$ (30 x 1 000 \$) par année

**Critère d'éligibilité :** Peut y accéder tout professeur devant livrer une communication sur un aspect de la francophonie en situation minoritaire dans un colloque à l'extérieur de sa région, au Canada ou à l'étranger.

### 6.2.4 Bourses de professeurs invités

La création de bourses de professeurs invités permettra à un établissement membre de l'AUFC d'accueillir, pendant un semestre, un professeur spécialisé dans l'étude du phénomène minoritaire, lui-même provenant d'une autre institution également membre de l'AUFC.

# 6

## LES ACTIONS PRIORITAIRES (SUITE)

**Résultats escomptés** : Ce programme vise la mobilité et l'échange de professeurs entre les universités membres de l'AUFC, et ce, afin de diversifier l'offre de cours, de développer de nouveaux programmes de formation de deuxième et de troisième cycles, ou d'amorcer de nouveaux projets de recherche.

**Objectif** : 2 bourses par année

**Coût** : 60 000 \$ (2 x 30 000 \$) par année

**Critère d'éligibilité** : Peut y accéder tout professeur oeuvrant dans l'une des treize institutions de l'AUFC.

### 6.2.5 Démarrage de projets de recherche

Cette action prioritaire vise le démarrage de projets de recherche en permettant aux chercheurs de se réunir pour concevoir ces projets. Elle permet de financer les déplacements, les séjours et l'utilisation de téléconférences. Les équipes de recherche participant à cette action s'engagent à présenter des demandes de subvention aux principaux organismes subventionnaires.

**Résultat escompté** : Cette action prioritaire permettra d'accroître la capacité des professeurs de l'AUFC d'obtenir du financement des principaux organismes subventionnaires.

**Objectif** : 5 projets par année

**Coût** : 75 000 \$ (5 x 15 000 \$) par année

**Critère d'éligibilité** : Peut être considéré tout projet proposé par plus de trois institutions et portant sur la francophonie en situation minoritaire. Les professeurs qui participent au projet doivent répondre aux mêmes critères d'éligibilité que ceux décrits au point 6.2.1, à l'exception des jeunes chercheurs qui n'auront d'autre critère à rencontrer que d'être à l'embauche d'une université de l'AUFC.

## 6.3 LES ACTIONS PRIORITAIRES DE RÉSEAUTAGE

### 6.3.1 Programme de deuxième cycle pluri-institutionnel sur la francophonie canadienne : étude d'opportunité

Dans un premier temps, cette action prioritaire vise la création d'un comité d'études sur la faisabilité de la mise sur pied d'un programme réseau de deuxième cycle, offert dans plusieurs institutions de l'AUFC et portant sur la francophonie canadienne. Une fois mis

sur pied, ce programme permettrait à un étudiant de suivre une formation de deuxième cycle à partir d'une des treize institutions de l'AUFC, en suivant des cours offerts par l'ensemble des institutions participantes.

**Résultats escomptés** : Cette action prioritaire vise à concevoir et à élaborer un projet de programme réseau permettant de former des étudiants intéressés aux problématiques de la francophonie en situation minoritaire. Elle contribuera également à former des étudiants qui désirent poursuivre une carrière dans les fonctions publiques fédérales ou provinciales, à des postes qui nécessitent une connaissance approfondie des réalités des communautés francophones et acadienne du pays. Dans un premier temps, un groupe de travail d'une dizaine de personnes, comportant des experts et des représentants des universités, sera constitué pour évaluer la faisabilité du projet.

**Objectif** : Mener une étude de faisabilité dont les modalités seront déterminées par la Commission de planification de l'AUFC

**Coût projeté de l'étude** : 50 000 \$

### 6.3.2 Numérisation des revues scientifiques

Cette action vise à assurer une meilleure diffusion des revues savantes rattachées aux institutions de l'AUFC et portant sur la francophonie en situation minoritaire. Elle apporte un financement à la numérisation des archives des revues savantes, ainsi qu'à la numérisation des nouveaux numéros, et ce, de façon récurrente. Elle soutient aussi la diffusion de revues sur le portail de diffusion Érudit ([www.erudit.org](http://www.erudit.org)).

**Résultats escomptés** : Les revues savantes auront une plus grande diffusion, ce qui contribuera à accroître à la fois leur pertinence et leur prestige, mais aussi le nombre de leurs abonnés (notamment par l'entremise des abonnements institutionnels au portail d'Érudit). L'accroissement des abonnements aux revues permettra d'augmenter la capacité de ces dernières d'obtenir des subventions des principaux bailleurs de fonds de la recherche universitaire. La meilleure diffusion des revues permettra d'intéresser de nouveaux professeurs vers cet objet de recherche, en plus d'attirer de meilleures contributions provenant de professeurs internationaux.

**Objectif** : Introduire les archives de huit revues de la francophonie, numérisées sur le portail d'Érudit

**Coût non récurrent** : 80 000 \$ (8 x 10 000 \$)

**Coût de la mise à jour** : 32 000 \$ (8 x 4 000 \$) par année

**Critères d'éligibilité** : Les revues admissibles à ce programme doivent porter prioritairement sur la francophonie en situation minoritaire. La majorité de leur contenu doit être arbitré (révision à l'aveugle par les pairs). Elles doivent être publiées ou dirigées par des professeurs oeuvrant dans l'une des institutions de l'AUFC. Elles doivent être publiées deux fois par année.

### 6.3.3 Revue internationale

Pour intéresser un plus grand nombre de professeurs internationaux à la problématique des francophones en situation minoritaire, l'AUFC propose d'appuyer une équipe de professeurs chevronnés oeuvrant dans ses institutions pour prendre le leadership d'un réseau de professeurs internationaux, et ce, en vue de créer une revue internationale portant sur le phénomène linguistique minoritaire. Une collaboration est à envisager avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF).

**Résultats escomptés :** Créer une revue internationale sur les minorités linguistiques permettant de multiplier les contacts entre les professeurs d'ici et les professeurs de l'étranger. Une telle revue rehaussera le prestige de l'objet de recherche, permettra de bonifier le dossier des professeurs publiant dans cette revue, et permettra à des professeurs d'ailleurs de s'intéresser aux problématiques d'ici. Elle permettra également au lectorat (au sens large des professeurs, des étudiants et des communautés) de découvrir et de comparer les réalités des minorités linguistiques des autres pays.

**Objectif :** Créer une revue internationale sur les minorités linguistiques

**Coût non récurrent :** 25 000 \$

**Coût annuel de la revue :** 15 000 \$

### 6.3.4 Portail d'information portant sur la recherche universitaire

La création d'un portail d'information portant sur la francophonie en situation minoritaire permettra aux professeurs et aux infrastructures de recherche de diffuser l'information pertinente en un seul endroit centralisé. Ce portail Internet diffusera les appels de communications, les annonces de colloques, les nouvelles parutions, les offres de bourses et toute autre information pertinente à la recherche universitaire portant sur la francophonie en situation minoritaire.

**Résultats escomptés :** Ce portail permettra une meilleure diffusion de l'information entre les diverses parties du pays, ce qui améliorera la collaboration entre les professeurs, le réseautage ainsi que la participation aux activités de recherche portant sur cet objet.

**Objectif :** Création d'un portail Internet

**Coût non récurrent :** 15 000 \$

**Coût de mise à jour :** 2 000 \$ par année

### 6.3.5 Colloque bisannuel international francophone sur l'analyse comparative des phénomènes linguistiques et culturels minoritaires

Ce colloque réunira des professeurs et des étudiants de deuxième et troisième cycles pour qu'ils livrent le fruit de leurs recherches et qu'ils échangent sur les phénomènes linguistiques minoritaires (de langue française, ou autre). De haut niveau, ce colloque réunira des chercheurs chevronnés et reconnus pour leur expertise. Que ce soit par la livraison de communications orales lors de séances autour de thèmes et problématiques de recherche, ou lors de discussions plus informelles pendant les tables rondes, ce colloque se veut un véhicule d'échanges sur les phénomènes linguistiques et culturels minoritaires, et ce, dans une perspective pluridisciplinaire et comparative.

**Résultats escomptés :** Ce colloque bisannuel vise à mieux diffuser les résultats de la recherche et à susciter l'intérêt des chercheurs vers cet objet de recherche. L'enveloppe budgétaire doit donc permettre, notamment, d'inviter des experts internationaux dont les recherches portent sur le phénomène linguistique minoritaire. C'est ainsi que ce colloque veut conduire à l'internationalisation du domaine de la recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire, et ce, en permettant aux chercheurs étrangers de découvrir les phénomènes linguistiques minoritaires canadiens et, parallèlement, en permettant aux chercheurs canadiens de découvrir les phénomènes linguistiques minoritaires à l'étranger. Ce colloque aspire donc à un meilleur rayonnement international de la recherche portant sur la francophonie en situation minoritaire. Il favorise également les contacts entre les chercheurs canadiens et les chercheurs internationaux, ce qui contribue à un meilleur dynamisme de la recherche.

**Coût :** 50 000 \$ sur une période bisannuelle (25 000 \$ par année)

# SOMMAIRE DES COÛTS

<b>Actions prioritaires</b>	<b>Coût de lancement</b>	<b>Coût annuel</b>
<b>6.1 LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES ÉTUDIANTS</b>		
6.1.1 Bourses d'appui aux cotutelles étudiantes	-	8 000 \$
6.1.2 Bourses d'appui à la recherche de terrain	-	15 000 \$
6.1.3 Bourses de participation à des colloques et séminaires	-	6 500 \$
<b>6.2 LES ACTIONS PRIORITAIRES POUR LES PROFESSEURS</b>		
6.2.1 Dégrèvements pour la recherche	-	100 000 \$
6.2.2 Bourses pour l'embauche d'assistants de recherche	-	32 000 \$
6.2.3 Participation à des colloques et à des conférences	-	30 000 \$
6.2.4 Bourses de professeurs invités	-	60 000 \$
6.2.5 Démarrage de projets de recherche	-	75 000 \$
<b>6.3 LES ACTIONS PRIORITAIRES DE RÉSEAUTAGE</b>		
6.3.1 Programme de deuxième cycle pluri-institutionnel sur la francophonie canadienne : étude d'opportunité	50 000 \$	?
6.3.2 Numérisation des revues scientifiques	80 000 \$	32 000 \$
6.3.3 Revue internationale	25 000 \$	15 000 \$
6.3.4 Portail d'information portant sur la recherche universitaire	15 000 \$	2 000 \$
6.3.5 Colloque bisannuel international francophone sur l'analyse comparative des phénomènes linguistiques et culturels minoritaires	-	25 000 \$
<b>TOTAL</b>	<b>170 000 \$</b>	<b>400 500 \$</b>

# ANNEXE 1

## MANDAT DU COMITÉ CONSULTATIF

Promouvoir la concertation et la collaboration entre les chercheurs dont les travaux portent sur les problématiques des communautés francophones en situation minoritaire, qui correspondent à des besoins clairement identifiés; proposer des stratégies de positionnement et de démarchage et en assurer le suivi; faire rapport à la Commission de planification de l'AUFC.

# ANNEXE 1 (SUITE)

## COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF

### PRÉSIDENT

#### François Houle

- Doyen, Faculté des sciences sociales  
Université d'Ottawa

### SECRÉTAIRE

#### François Charbonneau

- Coordonnateur de la recherche  
Association des universités de la francophonie  
canadienne (AUFC)

### MEMBRES

#### Gratien Allaire

- Professeur (Histoire)  
Institut franco-ontarien, Université Laurentienne

#### Edmund A. Aunger

- Professeur titulaire (Science politique)  
Campus Saint-Jean, Université d'Alberta

#### Nathalie Bélanger

- Professeure agrégée (Éducation)
- Titulaire, Chaire de recherche sur la  
francophonie canadienne  
Université d'Ottawa

#### Michel Bock

- Professeur adjoint (Histoire)
- Centre de recherche en civilisation  
canadienne-française
- Titulaire, Chaire de recherche Histoire  
et francophonie  
Université d'Ottawa

#### Peter Dorrington

- Professeur adjoint (Français)
- Directeur, Centre canadien de recherche sur  
les francophonies en milieu minoritaire  
Institut français, Université de Regina

#### Michel Doucet

- Professeur titulaire (Droit)  
Université de Moncton

#### Yves Frenette

- Professeur titulaire (Histoire)
- Directeur, Centre de recherche en civilisation  
canadienne-française  
Université d'Ottawa

#### Guy Gélinau

- (membre d'office)
- Vice-président directeur général  
Association des universités de la francophonie  
canadienne (AUFC)

#### Anne Gilbert

- Professeure titulaire (Géographie)
- Centre interdisciplinaire de recherche sur  
la citoyenneté et les minorités  
Université d'Ottawa

**Rodrigue Landry**

- Professeur (Éducation)
- Directeur général, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques  
Université de Moncton

**Jean Morency**

- Professeur (Études françaises)
- Titulaire, Chaire de recherche du Canada en analyse littéraire interculturelle  
Université de Moncton

**Raymond Mougéon**

- Professeur titulaire (Études françaises)  
Collège universitaire Glendon

**Jean-Pierre Pichette**

- Professeur (Arts et sciences)
- Titulaire, Chaire de recherche du Canada en oralité des francophonies minoritaires d'Amérique  
Université Sainte-Anne
- Directeur, Centre acadien

**Léonard Rivard**

- Professeur (Éducation)
- Doyen, Faculté d'éducation  
Collège universitaire de Saint-Boniface

**Stéphanie Saint-Pierre**

- Doctorante – Francophonie canadienne  
Université de Montréal
- Diplômée  
Université Laurentienne

**Joseph-Yvon Thériault**

- Professeur titulaire (Sociologie)
- Directeur, Centre interdisciplinaire de recherche sur la citoyenneté et les minorités  
Université d'Ottawa

**MEMBRES INSTITUTIONNELS****Marielle Beaulieu**

- Directrice générale  
Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)

**Marc L. Johnson**

- Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF)

**Jacques Mathieu**

- Adjoint à la vice-rectrice du  
Département d'histoire  
Université Laval
- Représentant  
Conférence des recteurs et des principaux  
des universités du Québec



**AUFC**

ASSOCIATION DES UNIVERSITÉS  
DE LA FRANCOPHONIE CANADIENNE

260, rue Dalhousie, bureau 400  
Ottawa (Ontario) K1N 7E4, Canada

Téléphone : 613-244-5231  
Télécopieur : 613-244-0283  
Courriel : [direction@aufc.ca](mailto:direction@aufc.ca)  
Site : [www.aufc.ca](http://www.aufc.ca)